

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
24/02/2023

Dossier complet le :
24/02/2023

N° d'enregistrement :
F01123P0047

1. Intitulé du projet

Extension du Camping Le Village Parisien (88 emplacements).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CCV Le Village Parisien

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HOUE Rémy
Président

RCS / SIRET

4 0 2 7 4 5 4 2 6 0 0 0 1 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42.a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	Le projet porte sur l'extension du camping existant avec la mise en place de 88 résidences mobiles de loisirs sur 2,1 ha. IOTA 2.1.5.0 - Déclaration : Rejet d'eaux pluviales

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager la parcelle à l'Ouest du camping existant en créant 88 emplacements destinés à recevoir des résidences mobiles de loisirs sur la partie Nord (2,1 ha) et la partie Sud (2,4 ha) sera laissé en zone de prairie. Cette extension vient s'ajouter aux 248 emplacements existants sur une surface d'environ 6,1 ha.

Le permis d'aménager vise à assurer la continuité existante sur le camping ainsi que son insertion dans le paysage environnant tout en limitant l'impact visuel. Le projet concerne également la création d'axes de circulation et des stationnements en revêtements perméables dans l'extension tout en intégrant la voie dédiée aux cycles et piétons demandée dans l'OAP du PLU de la commune.

Le projet sera accompagné de la création d'un réseau de collecte des eaux usées ainsi que d'un ensemble d'ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de gérer les eaux de ruissellements générées par la nouvelle imperméabilisation du sol.

4.2 Objectifs du projet

Le but de cette extension est de créer un nouveau quartier de 88 hébergements afin d'augmenter la capacité d'accueil du site. L'arrivée d'une clientèle touristique supplémentaire permettra de dynamiser la fréquentation des sites dédiés et l'économie de la région.

Cette extension se fera sur une parcelle aux abords immédiats du site du camping, ce qui facilitera l'accès aux installations en place. Une haie existante permet la délimitation entre le camping existant et la parcelle du projet, qui est bordée par une route départementale au Nord en bordure du Canal de l'Ourcq et des terrains agricoles au Sud avant le cours d'eau de la Marne. Cette parcelle est actuellement utilisée pour des cultures diverses. Le site est vallonné avec une pente moyenne de 1%.

L'intégration des hébergements et des parkings feront l'objet d'un traitement paysager via des masses arbustives bien disposées. Concernant les revêtements, ils seront d'une teinte claire et le plus perméables possible. Les stationnements de véhicules seront en terre-pierre répartis le long de la voirie principale. L'accès aux lots sera uniquement piéton. Ainsi le projet réduira son impact sur les aménagements existants via une intégration en ambiance naturelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements de ces parcelles sont prévus dès que les autorisations le permettront et en période de fermeture du camping, si possible à partir d'octobre 2023 pour une exploitation pour la saison 2024.

L'aménagement de ces parcelles prévoit :

- L'installation de 88 hébergements destinés à accueillir des Résidences Mobiles de Loisirs bardées en bois avec terrasse bois, toile tendue, et aménagement paysagers des pieds de façades.
- La mise en place des réseaux divers pour la viabilisation des emplacements (eau potable, électricité, eau usée).
- La création de cheminements piéton et d'une voie de circulation principale pour les véhicules pour la desserte des emplacements ainsi que la mise en place de 89 stationnements (dont 2 PMR).
- Des aménagements paysagers pour délimiter les emplacements ainsi qu'au niveau des espaces collectifs : utilisation de végétaux locaux pour représenter le paysage local (engazonnement et plantation).
- La mise en place de noues pour la gestion des eaux pluviales en limite Ouest de la parcelle d'étude.
- La conservation de toute la végétation existante ne gênant pas le projet et prolongement de la haie existante en limite Nord.

Les travaux seront effectués sans dérangement car le camping est fermé annuellement d'octobre à mars.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation sera la même qu'actuellement, un usage classique de camping ouvert en saison soit d'avril à septembre.

Il est accessible par la voie publique au Nord de l'opération, la route départementale D121. L'accès aux hébergements se fera par le réseau viaire aménagé lors de la phase travaux, depuis l'intérieur du camping existant (en suppression d'un emplacement existant pour réaliser cette liaison). Des aires de stationnements seront disponibles en pourtour de la voirie d'accès.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager en cours d'instruction.
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales, en cours d'instruction par la DDT 77 (Annexe n°7)
- Formulaire simplifié de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Annexe n°8)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie actuelle du camping - nombre emplacements	6,1 ha - 248
Superficie extension du camping - nombre emplacements	4,5 ha - 88
Superficie totale future - nombre emplacements	10,6 ha - 335

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Camping Le Village Parisien
Lieu-dit "La Greve"
77910 VARPEDES

Extension sur la parcelle :
000 D 76 de 45 454 m² (21 000 m² dédiés au projet)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 56' 25" 0E Lat. 49° 00' 05" 4N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 300 m à l'Ouest de la ZNIEFF I "BOUCLE DE LA MARNE A GERMIGNY L'EVEQUE" n° 77203001 A 1,6 km au Nord de la ZNIEFF II "FORET DOMANIALE DE MONTCEAUX" n°77475021
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de la commune de VARREDES, dont la partie Ouest de la parcelle d'étude, est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome Paris - Charles-de-Gaulle approuvé par l'arrêté inter-préfectoral du 3 avril 2007.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 300 m à l'Est du périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) de l'Eglise-Saint-Arnoult de VARREDES (n°1906270213).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En enveloppe de zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser selon la DRIAT Ile-de-France. Les inventaires de terrain réalisés du 7 au 9 novembre 2022 ont permis de conclure que le terrain n'est pas situé en zone humide (Annexes n°7 et 9).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VARREDES est soumis au Plans de Surfaces Submersibles (PSS) Vallée de la Marne - Marne Amont, pour le risque de crue à débordement lent de cours d'eau, qui est toujours opposable. Le projet d'hébergements étant situé en partie Nord, il est en dehors de tout zonage. Tandis que la partie Sud de la parcelle est en zone B "Zone d'Expansion des Crues" selon la carte de 1996. Ce PSS est approuvé depuis le 12/07/1994.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à 300 m à l'Est du site industriel, répertorié BASIAS "Lopèze" n°IDF7701278 ; et en dehors d'un site ou sol pollué identifié.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de VARREDES est localisée dans le périmètre de la ZRE "Parties captives des nappes de l'Albien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2,6 km au Sud-Ouest du site inscrit "Parc et château de Tresmes" n°SI5110.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche est situé à 1,3 km à l'Ouest de la ZPS "Boucles de la Marne" n°FR1112003.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extension du réseau d'eau potable sur le site pour alimenter les futurs emplacements aménagés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de terrassement, les terres existantes seront réparties. Il n'y aura aucun apport ou évacuation des terres.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle concernée est actuellement dédiée à un usage agricole pour des cultures basiques (moutarde, colza) mais à proximité immédiate du camping existant. Selon le pré-diagnostic établi en décembre 2022 et disponible en annexe 9, l'enjeu du projet est considéré comme faible en globalité. Comme le camping est déjà en exploitation sur la parcelle à l'Est, peu de nuisances supplémentaires seront générées par ce projet d'extension.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier se situe en dehors de toutes zones Natura 2000. Des nuisances sonores risquent d'avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales est faible. Il n'existe aucun risque de détruire les habitats classés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain retenu pour l'extension du camping est actuellement une parcelle agricole bordée par des terres agricoles et le camping existant à l'Est. Des aménagements paysagers seront réalisés avec de nombreuses replantations.</p> <p>L'extension se situe dans l'OAP 4 en secteur Nc, autorisant les aménagements liés à un usage de camping, du PLU de VARPEDES de décembre 2022.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une canalisation de gaz, "ARTERE DEL'OURCO", traverse la commune d'Ouest en Est, elle est localisée à 1,3 km au Nord du site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est sur une zone identifiée comme Surfaces Submersibles selon le PSS Vallée de la Marne - Marne Amont. La zone d'expansion des crues se situe en partie Sud or le projet d'hébergements se situe en partie Nord, en dehors de ce zonage.</p> <p>Risque sismique très faible</p> <p>Risque moyen de retrait-gonflement des argiles.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les eaux usées seront rejetée dans le réseau public existant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension engendrera un trafic supplémentaire. Le site du projet a été pensé de façon à créer au moins une place de stationnement par hébergement, 89 sont prévues dans l'aménagement réparties sur des zones le long de la voirie principale. Des revêtements perméables seront utilisés. La circulation des engins de chantier peut également créer des nuisances lors des phases de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est isolé dans son environnement et déjà impacté par le couloir aérien de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle.</p> <p>Les emplacements ne seront pas source de bruit.</p> <p>Des nuisances sonores peuvent avoir lieu au moment du chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendra des émissions lumineuses liées aux résidences. L'éclairage sera réduit au maximum sur les voies de circulation piétonne et carrossable, et adapté aux espèces faunistiques pour limiter la pollution lumineuse et l'impact du projet sur la trame noire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation du site générera une augmentation des ruissellements des eaux pluviales. Des ouvrages de gestion en infiltration directe seront mis en place. Un dossier de déclaration loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDT 77 pour la rubrique "Rejet d'eau pluviale sur une surface comprise entre 1 et 20 ha" (Annexe n°7).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rassemblement des déchets de l'extension sera assuré au sein de la structure du camping. La collecte des déchets se fera sur le point d'apport volontaire de tri sélectif à l'entrée du camping.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations feront l'objet d'un traitement paysager afin de limiter l'impact visuel des installations depuis la voie située au Nord. La haie en limite Est de la parcelle sera conservée au maximum et sera renforcée sur toute la périphérie du site. Des plantations locales seront également effectués sur l'emprise du projet. Les noues à créer assureront une continuité paysagère au sein de l'extension.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le demandeur est bien propriétaire de la parcelle concernée par le projet. Cependant, pour le moment, le site est à destination d'un usage agricole. Le PLU permet bien les aménagements proposés dans le projet pour un usage de loisirs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement comme son emprise se situe le long du camping existant. Il s'intégrera au mieux dans la nature environnante par un important renforcement de la végétation avec la plantation d'arbres et d'arbustes sur les espaces communs et en séparation des emplacements. La végétation existante dont la haie sera préservée au maximum. Les enjeux sont jugés faibles sur la faune et la flore.

Aucun impact sur les zones humides car aucune n'a été observée sur le site.

Toutes les eaux usées du site de l'extension seront reliées au réseau existant sur le camping.

Les eaux pluviales seront gérées en infiltration sur la parcelle via des réseaux de noues végétalisées.

En phase travaux, toutes les mesures seront prises afin de préserver le site (utilisation de voies existantes, base travaux sur des zones en dur, balisage, sensibilisation des intervenants).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne la mise en place de 88 hébergements. Le site prévu pour l'extension est en bordure du camping existant. Il ne présente pas d'intérêt particulier (culture commune). Le projet n'a pas d'incidences environnementales négatives mais permettra au contraire de renforcer la végétation locale. Les aménagements prévus seront légers avec des axes de circulation perméables et une intégration dans son environnement.

Ces éléments font que le porteur estime que son projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau [AGGRA Concept, Février 2023] Annexe n°8 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 [Région Île-de-France, AGGRA Concept] Annexe n°9 : Pré-diagnostic écologique sur la zone de projet [AGGRA Concept, Décembre 2022]

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Varembades

le,

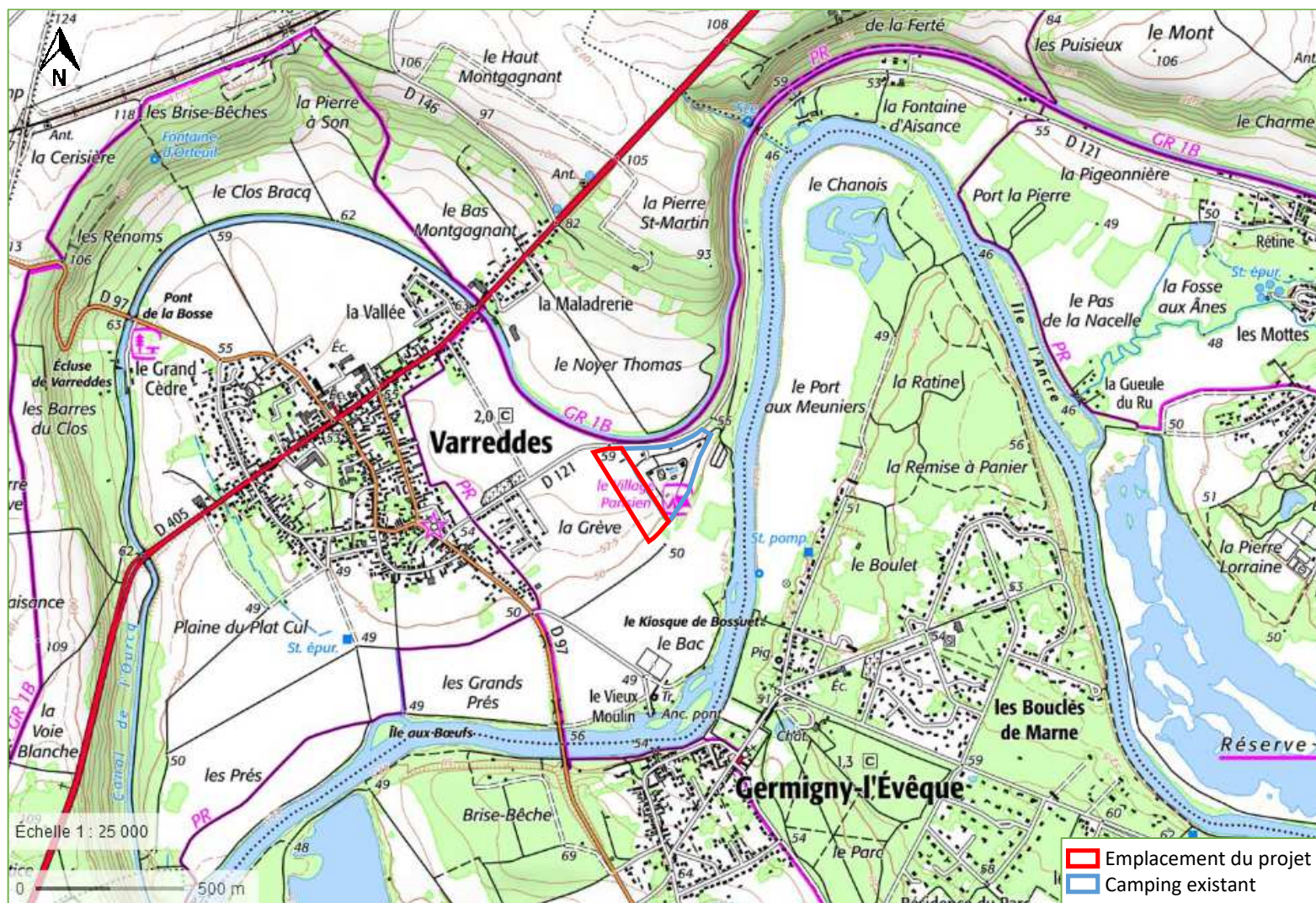
22/02/2023

Signature

CAMPING LE VILLAGE PARISIEN
SAS CCV
au capital de 40,000 €
Route de la Tranche Camping le Zagarella
85560 Longeville sur Mer
RES de LA ROCHE SUR YON 402.745.426

Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 2 : Plan de situation au 1/25 000e [Géoportail]



Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 3 : Localisation des prises de vue de la zone d'implantation du site du projet [AGGRA Concept]



Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 3 : Prises de vue 1 & 2 du site du projet [AGGRA Concept, Novembre 2022]



Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 3 : Prises de vue 3 & 4 du site du projet [AGGRA Concept, Novembre 2022]



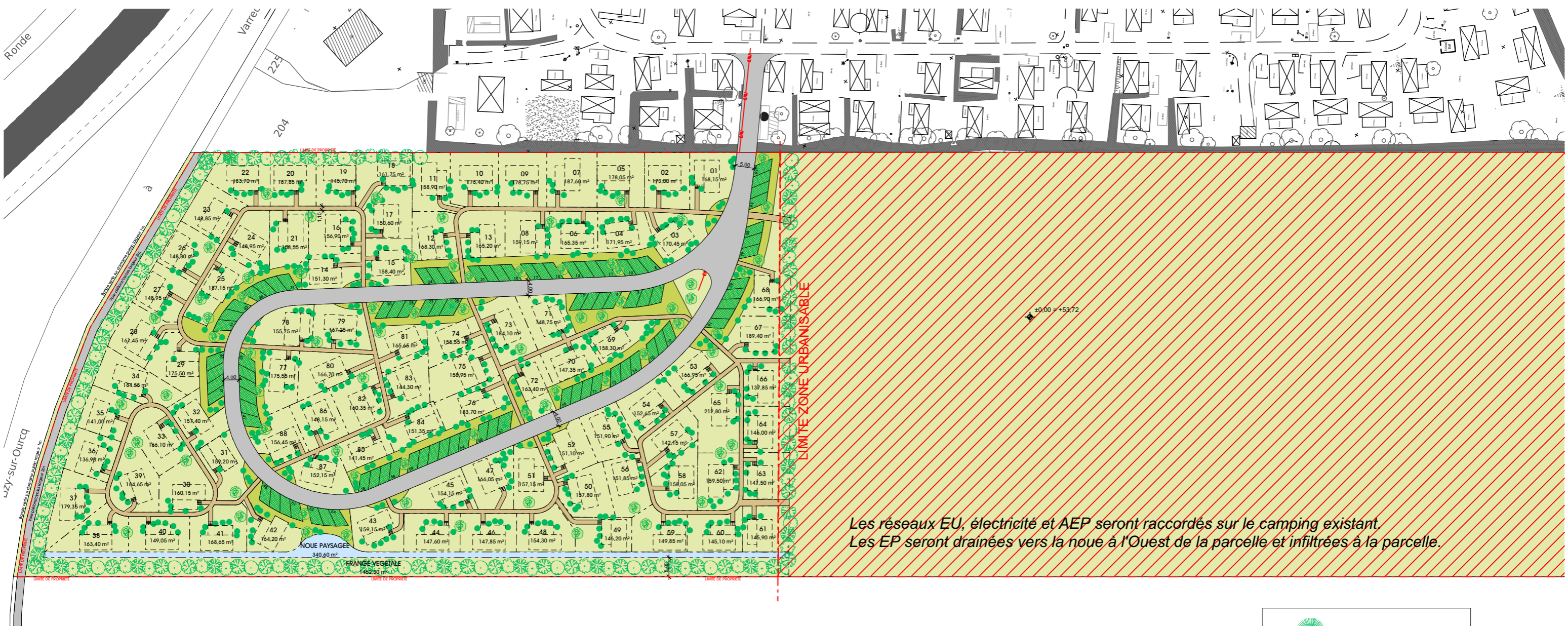
Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 3 : Prises de vue 5 & 6 du site du projet [AGGRA Concept, Novembre 2022]



Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 4 : Plan de masse du projet et insertion [PAD Architectes, Février 2023]



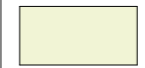






Camping le Village Parisien
Lieu-dit "La Grève" VARREDES 77910

Parcelle D76
Superficie 45 454 m²

88 Emplacements
89 stationnements dont 2 PMR

SURFACES REVETEMENTS					
Surface	Paillage et arbustifs d'agrément	Engazonnement	Stabilisé compacté	Enrobé drainant	Terre pierre
Superficie (m ²)	1 371,63	40 104,31	1 119,52	1 707,77	1 150,78

-  Traitement paysager arbustif d'agrément
-  Arbre de haut jet
-  Engazonnement
-  Paillage et arbustifs d'agrément
-  Terre-pierre
-  Stabilisé compacté
-  Enrobé drainant

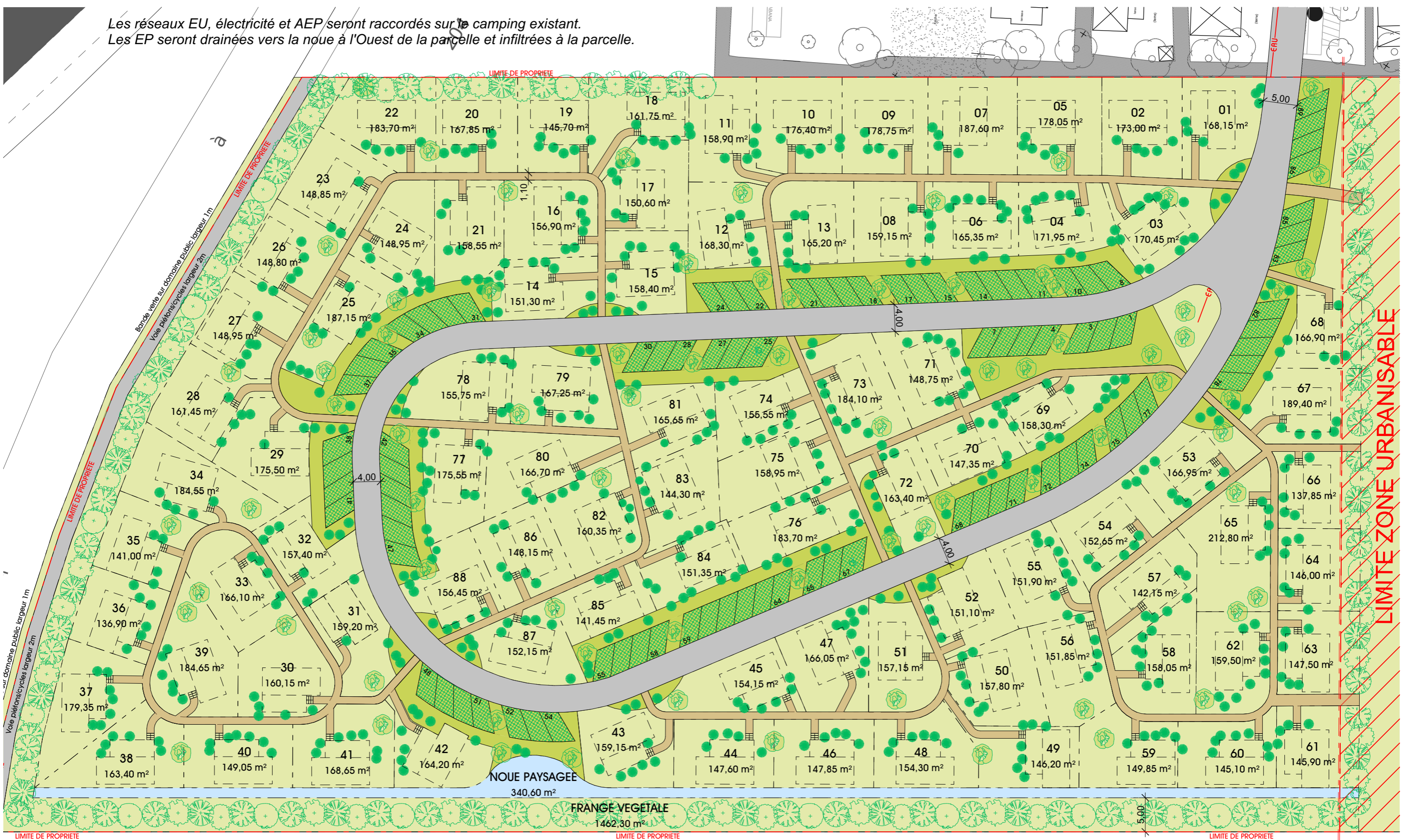
CAP FUN

LE VILLAGE PARISIEN
Extension d'un camping
Camping le Village Parisien - 77910 VARREDES

pad
architectes
4 RUE DE LA PASSERELLE
85100 LES SABLES D'OLONNE
Téi. 02.51.32.32.74
contact@padarchitectes.com - www.padarchitectes.com

AVP
21 févr. 2023

Les réseaux EU, électricité et AEP seront raccordés sur le camping existant.
 Les EP seront drainées vers la noue à l'Ouest de la parcelle et infiltrées à la parcelle.



CAP FUN

LE VILLAGE PARISIEN
 Extension d'un camping
 Camping le Village Parisien - 77910 VARREDES

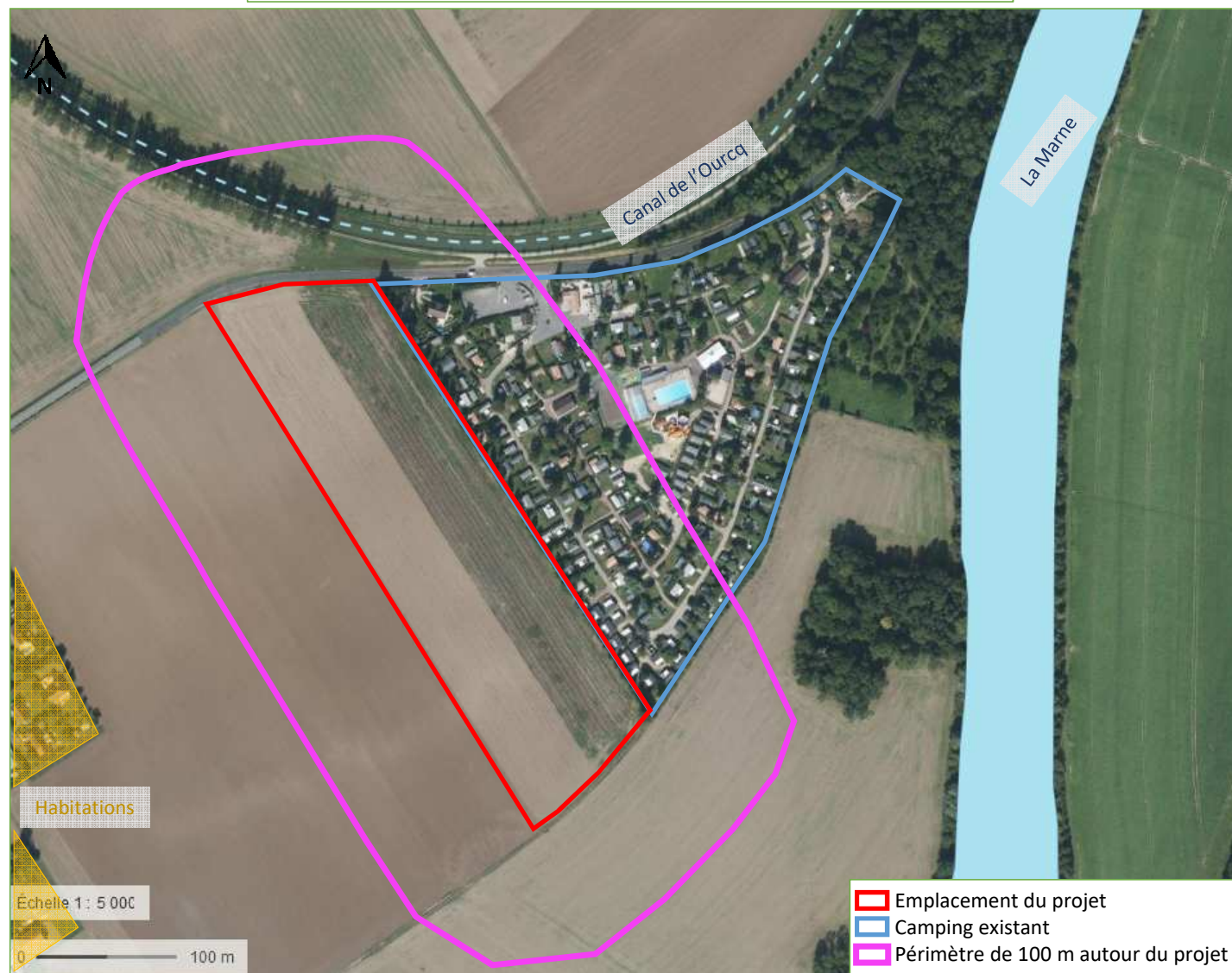
pad
 architectes
 4 RUE DE LA PASSERELLE
 85100 LES SABLES D'OLONNE
 Tél. 02.51.32.32.74
 contact@padarchitectes.com - www.padarchitectes.com

AVP

21 févr. 2023

Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 5 : Plan des abords du projet [Géoportail]



Camping « Le Village Parisien »

Annexe n° 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 alentours [Géoportail]

